

## Construire, agrandir, aménager

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn) peut apporter gratuitement conseils et assistance à tous les particuliers qui ont des projets de construction neuve, de rénovation de bâtiment ancien, etc. L'objectif est de les aider à envisager la marche à suivre ou orienter vers des solutions techniques ou architecturales harmonieuses.

Permanences à CASTRES le jeudi matin à la DDE, place du 1<sup>er</sup> mai.

Prendre rendez-vous au 05 63 60 16 70.



## Communication Internet

Vous disposez d'une messagerie ?

Vous souhaitez recevoir régulièrement les informations concernant les animations projetées dans notre Commune ?

Communiquez au secrétariat de la mairie ou par mail votre adresse Internet.

## Ramonnage



Chaque année les intoxications dues à un mauvais entretien des installations de chauffage tuent 400 personnes en France. Il faut donc faire ramoner tous les ans les conduits de cheminées. Faites appel à un professionnel et réclamez-lui le "certificat de ramonnage" qui vous sera demandé en cas de problème.

## Vous habitez en zone rurale



Vous souhaitez valoriser le paysage, planter des haies, des alignements, des bosquets

Contactez au

**05 63 48 83 72**

**ARBRES et PAYSAGES TARNAIS**

(association loi 1901)

qui vous accompagnera pour la mise en place de votre projet de plantations

Site Internet :

**www - arbrespaysagestarnais . asso . fr**

## BAFA

Pour travailler en centre de loisirs ou de vacances, il faut être titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

Le BAFA prépare les candidats en trois étapes qui doivent se dérouler dans une période de deux ans et demi au maximum.

- 1) S'inscrire dès la rentrée scolaire à la session de formation générale ouverte aux jeunes dès 17 ans. Pour cela, s'adresser à la DDJS (*Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Cité Administrative, 18 avenue Maréchal Joffre 81013 ALBI Cedex 9 au 05 63 43 24 00*) qui communiquera les adresses des organismes de formations agréées.
  - 2) Faire un stage pratique de 14 jours dans un centre de vacances (dans les 18 mois qui suivent la session de formation)
  - 3) Suivre un stage de spécialisation
- A chaque étape, les candidats sont évalués.

On peut estimer le coût de cette formation pour obtenir le BAFA entre 740 € et 870 € selon qu'elle est suivie en internat ou en externat.

Vous pouvez communiquer avec la mairie par internet : **[www.mairie-burlats@wanadoo.fr](mailto:www.mairie-burlats@wanadoo.fr)**